

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, pris les décisions suivantes :

DEMANDES DE SUBVENTION :

SUBVENTION PEP 42 : PRIX LITTERAIRE PEP42 ASSE CŒUR VERT

Alloue une somme de 25 €. à l'Association des PEP 42 ZA Malacussy Rue Agricole Perdiguier 42100 ST ETIENNE pour rendre pérenne une des actions phare de l'association : le « Prix littéraire PEP42-ASSE Cœur Vert » 14ème édition, auquel une classe de l'école publique participe.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB SPORTIF GERMANOIS POUR FETE PATRONALE 2019

Décide d'allouer une subvention de 500 € à l'Association « Club Sportif Germanois » organisateur de la Fête Patronale 2019.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR MUR ENTRAINEMENT TENNIS

Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2020 et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le projet de construction d'un mur d'entraînement pour le Tennis Club Germanois contigu aux courts de tennis à la Pra.

CHAUFFAGE EGLISE ST ANDRE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sollicite l'attribution d'une subvention départementale au titre de l'enveloppe territorialisée 2020 et un financement régional au titre du plan régional pour la ruralité 2020 pour cet investissement estimé par le bureau d'études DOMO FLUIDES.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE

Approuve l'adhésion de la commune au groupement d'achat pour les énergies : électricité et bois granulés.

CESSION DE TERRAIN « CHEMIN DU PRESSEUR »

Dans le cadre d'une régularisation, émet un avis favorable pour la cession gratuite de 37 m² par M. et Mme Marius VILLE à la Commune

Charge M. le Maire de la rédaction de l'acte administratif et autorise M. Jean-Claude RAYMOND, Premier Adjoint au Maire à signer par délégation l'acte administratif à intervenir pour l'enregistrement de cette opération ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Décide de classer cette parcelle dans le Domaine public voirie de la Commune.

CHEMIN RURAL A CLAIR MATIN

Décide de classer la nouvelle emprise du Chemin Rural à Clair Matin dans le Domaine Public de la Commune.

... / ...

BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Donne son accord pour permettre l'ouverture de crédits complémentaires et nouveaux pour des opérations d'investissement (voirie, tennis) financés par des recettes supplémentaires.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SAS LES TOITS DU VALS

Valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € qui sera allouée au moment de la concrétisation du projet de la SAS « Les toits du Val ».

Emet un accord de principe pour la mise à disposition de la toiture de la salle des fêtes Rue de la Loire pour l'installation de panneaux photovoltaïques, sous réserve des conditions techniques.

LOCATION MOBIL HOME COMMUNAL

Considérant l'intérêt d'accueillir provisoirement dans le Mobil Home communal du Camping Municipal une famille, en attente de leur installation dans la maison qu'elle vient d'acquérir dans la commune, fixe le montant de la location mensuelle, toutes charges comprises à 400 €.

MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAUFFERIE COLLECTIVE

La chaufferie bois collective permettant d'alimenter la Maison de retraite, les logements de Loire Habitat, les locaux du Collège et la Salle Jean du Crozet doit s'installer sur les parkings en stabilisé accessibles par la rue Jean Boyer, propriété de la commune ; cette opération étant réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune des Vals d'Aix et d'Isable, le conseil autorise le Maire à signer l'acte le plus approprié (cession ou bail emphytéotique) sous réserve d'un droit de retour de la parcelle à créer en cas de changement de destination ou de destruction.